ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU PETIT SAINT-DIE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ENEDIS (annule et remplace l'arrêté du 3 juin 2019)

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
 - CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du mardi 11 juin 2019 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau ENEDIS.

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores, sur le pont de Foucharupt,
- la circulation sera interdite rue du Petit Saint-Dié, entre la rue de l'Hermitage et la rue de Foucharupt.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 juin 2019

e Maire,

David VALENCE